

«OUI au référendum d'initiative partagée, NON à son utilisation politicienne !»

13/04/2019

Cette procédure ne doit pas être dévoyée si nous souhaitons conserver sa puissance. Elle n'a pas vocation à devenir une chambre d'appel, à l'instar du sujet de la privatisation d'Aéroports de Paris. Le sujet a été traité pendant des mois au Parlement. Tous les arguments ont été échangés et une majorité claire a tranché. Le Conseil constitutionnel, d'ores-et-déjà saisi, s'exprimera en dernier lieu.

En voulant donner au RIP une dimension abrogatoire, on l'amène à opposer la démocratie représentative et la démocratie directe. Utiliser le RIP à des fins tactiques comme cela a été fait pour la privatisation d'ADP avant même le vote final du texte, c'est prendre le risque d'affecter les futures propositions de participation citoyenne. C'est ainsi à la fois entrer dans une spirale dangereuse pour les Institutions et affaiblir l'élan de nos compatriotes.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)